

**Commission économique pour l'Europe****Réunion régionale d'examen « Beijing +25 »**

Genève, 29 et 30 octobre 2019

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Les investissements intelligents : financement
de la promotion de l'égalité des sexes****Le financement de la promotion de l'égalité des sexes, moyen
d'accélérer la réalisation des objectifs de développement
durable dans la région de la CEE****Note d'ONU-Femmes¹***Résumé*

La disponibilité d'un financement suffisant, durable et global pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeure l'un des principaux obstacles à la concrétisation des engagements pris au titre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). Les principaux progrès accomplis en matière de politiques macroéconomiques tenant compte des questions de genre dans la région de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU concernent les investissements dans l'infrastructure de protection sociale. Néanmoins, d'importantes lacunes subsistent, s'agissant en particulier des structures de prise en charge des enfants et des personnes âgées et du partage des responsabilités parentales.

La budgétisation tenant compte des questions de genre est un outil de plus en plus utilisé pour assurer à la fois une plus grande transparence et un engagement accru en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et d'importantes procédures législatives et budgétaires sont en cours d'adoption dans ce domaine. Des progrès importants ont été accomplis ces cinq dernières années s'agissant de combler les lacunes en matière de données nationales qui compromettent tous les efforts visant à assurer le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Cependant, il faut faire davantage pour comprendre comment et dans quelle mesure les succès obtenus du point de vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes se traduisent par un changement réel et tangible pour toutes les femmes.

¹ Le présent document a été soumis en retard en raison de la transmission tardive de renseignements provenant d'organisations partenaires.



Des partenariats avec les Ministères des finances, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes, les parlementaires, les autorités locales et la société civile visant à assurer le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes se sont multipliés ces dernières années dans de nombreux pays. Le manque de financement durable et les ressources humaines limitées allouées aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes et au mouvement des femmes freinent l'action de ceux qui militent pour le changement.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Tendances régionales	4
A. Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – Politiques macroéconomiques et sociales	4
B. Flux de financement de l'aide pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE	6
C. La budgétisation tenant compte des questions de genre et la gestion des finances publiques – Outils nécessaires au changement	9
III. Progrès réalisés.....	10
A. Investir dans les politiques d'aide sociale.....	10
B. Budgétisation tenant compte des questions de genre – Capacités et réalisations nationales	10
C. Partenariat et alliances à l'appui du financement de la promotion de l'égalité des sexes	12
D. Les données et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	14
IV. Défis à relever	15
A. Investissement dans les politiques d'aide sociale	15
B. Suivi du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.....	16
C. Données et financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – Arguments.....	17
V. Interventions prioritaires	19

I. Introduction

1. S'appuyant sur les engagements et les normes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) requièrent que l'égalité soit tangible pour tous. Ces engagements internationaux prescrivent des politiques, des services et des dispositions budgétaires qui traitent des inégalités et du caractère transversal de la discrimination, qu'elle se fonde sur le sexe, l'âge, la zone géographique, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, l'état civil et le degré d'apatridie, pour ne nommer que quelques facteurs.

2. La mise en œuvre des ODD exige des pays de la Commission économique pour l'Europe (CEE) qu'ils grattent sous la surface des indicateurs de développement humain, des capacités nationales et des cadres législatifs et réglementaires nationaux non discriminatoires dont le niveau est relativement élevé dans la région. L'examen « Beijing +25 » de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'échelle de la région de la CEE donne aux pays l'occasion de faire le point et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action de Beijing, les risques d'entraves à la poursuite des progrès et les lacunes et obstacles qui continuent d'empêcher la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les progrès et les obstacles associés à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing sont ceux-là mêmes associés à la réalisation des ODD.

3. La disponibilité d'un financement suffisant, durable et global pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeure l'un des principaux obstacles à la concrétisation des engagements pris au titre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des ODD. Le présent document, qui s'inscrit dans le cadre de l'examen régional du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dévoile les composantes interdépendantes du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région, en particulier : a) les incidences que peuvent avoir les politiques macroéconomiques tenant compte des questions de genre et les politiques de croissance économique inclusive sur la promotion du Programme d'action de Beijing et des ODD dans un pays, et les tendances observables dans la région ; b) le rôle essentiel que joue la budgétisation tenant compte des questions de genre, y compris les systèmes de gestion des finances publiques faisant une place à ces questions, pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région ; c) la mesure dans laquelle les flux d'aide dont la région a bénéficié ont eu un impact sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; d) le rôle crucial que jouent les partenariats entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans le cadre des ODD, et enfin ; e) le rôle déterminant que jouent les données, l'analyse et le suivi systématique dans le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le document s'achève par des recommandations sur les mesures à prendre.

II. Tendances régionales

A. Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – Politiques macroéconomiques et sociales

4. Quand on parle de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par l'intermédiaire de politiques macroéconomiques, cela désigne généralement l'utilisation des politiques fiscales, budgétaires, monétaires et de change d'une administration publique. Mais cela peut aussi faire référence à des mesures prises par l'État pour réinvestir ses recettes dans la société. À l'échelle mondiale, les économistes approfondissent la recherche sur le concept de cadre macroéconomique inclusif. Des études et des analyses examinent actuellement des mesures qui favorisent « un bien-être largement partagé, mesuré non

seulement par la croissance du PIB, mais aussi par l'obtention de moyens de subsistance sûrs, l'amélioration du niveau de vie et l'accroissement des capacités² ». Les objectifs interdépendants de ces politiques – outre l'égalité des sexes dans les domaines des capacités, des moyens de subsistance, des institutions et de la sécurité – comprendraient le plein emploi ; l'égalité entre les classes/castes et l'égalité raciale/ethnique ; la stabilité économique ; et la promotion d'une économie verte³.

5. Les investissements dans les infrastructures physiques (c'est-à-dire les dépenses relatives à l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement, aux transports et aux dispensaires) peuvent réduire la charge de travail non rémunérée que les responsabilités familiales font peser sur les femmes. L'investissement dans l'infrastructure de protection sociale a des incidences importantes et positives sur la participation économique des femmes. L'infrastructure de protection sociale concerne les « compétences sociales, intellectuelles et émotionnelles fondamentales et la santé des individus – ou le niveau de développement humain – dont un pays dépend pour le bon fonctionnement de son économie⁴ ». Alors même que la région a davantage pris conscience des avantages que présentent l'infrastructure de protection sociale et les politiques en la matière pour la participation des femmes à l'économie, les deux types d'investissements dans les infrastructures sont essentiels, et peu d'éléments attestent d'un investissement accru dans les infrastructures physiques tenant compte des questions de genre dans la majorité des pays.

6. En plus de leurs objectifs intrinsèques, les politiques macroéconomiques qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes se traduisent également par un plus grand dynamisme économique et par la création d'un plus grand nombre d'emplois pour tous. À l'inverse, les décisions macroéconomiques peuvent aussi provoquer des crises économiques dont les femmes et les hommes subissent les effets négatifs différemment en raison des rôles distincts qui leur incombent. Une réduction des dépenses sociales dans le cadre de mesures d'austérité ou de mesures budgétaires combinées à une croissance économique lente peut avoir pour effet d'accroître le travail non rémunéré qui est demandé aux femmes dans le foyer⁵.

7. Les gouvernements de la région comprennent de plus en plus que la part disproportionnée des soins non rémunérés qui incombe aux femmes constitue un obstacle majeur à leur participation et à leur sécurité économiques. Au cours des cinq dernières années, un certain nombre d'États membres de l'Union européenne (UE) et le Canada ont adopté des éléments de ce que les économistes féministes ont appelé la stratégie des « 3R » – reconnaissance, réduction et redistribution des prestations de soins non rémunérées⁶. En s'attaquant à la question des travaux domestiques non rémunérés, les pays feraient progresser de nombreuses cibles des ODD dans les domaines de l'égalité des sexes, de la création d'emplois décents, de la réduction de la pauvreté et des inégalités.

8. Outre les améliorations apportées dans certains États membres de l'UE et au Canada à des politiques de protection sociale déjà assez solides, les examens « Beijing +25 » de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing font apparaître une certaine augmentation des investissements dans ce domaine dans toute l'Europe orientale, l'Europe du Sud-Est, la CEI, le Caucase et l'Asie centrale. Les investissements dans la protection sociale dans ces sous-régions ont notamment permis d'améliorer l'accès à des services de garde d'enfants et à des crèches subventionnés, ainsi qu'à des soins aux personnes âgées subventionnés. Plus généralement, un certain nombre de pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase, de la CEI et d'Asie centrale ont récemment adopté des prestations améliorées en matière de congé de maternité, de congé de paternité et de congé parental.

² Seguino, Stephanie (2016), Document de travail d'ONU-Femmes : *Financing for Gender Equality in the Context of the SDGs*, p. 5

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ ONU-Femmes (2017), Note de politique n° 4 : *Pourquoi les politiques macroéconomiques comptent pour l'égalité des sexes*, p. 1

⁶ ONU-Femmes, PNUD (2017), Note de politique 2017/01, *Investing in Social Care for Gender Equality and Inclusive Growth in Europe and Central Asia*, p. 1

Depuis 2015, certains pays ont renforcé les politiques visant à améliorer l'accès et l'admissibilité des femmes exerçant une activité indépendante aux pensions de l'État ; à corrélérer plus étroitement le soutien aux survivants de la violence sexiste et la sécurité sociale, et mettre en place des systèmes de protection sociale non contributifs mieux adaptés aux enfants et aux femmes.

9. Le fait que l'on ne dispose pas de données nationales complètes concernant l'impact des politiques de protection sociale dans la majorité des pays des sous-régions susmentionnées, ainsi qu'au Canada, aux États-Unis d'Amérique et dans l'Union européenne, ne permet toujours pas d'évaluer la manière dont tous les groupes au sein de ces pays bénéficient de ces mesures, le cas échéant. Malgré quelques progrès, dans toute la région, les femmes continuent d'assumer la charge de travail domestique non rémunéré. Cette situation, associée aux effets négatifs des normes relatives au genre et de la discrimination fondée sur le genre, ainsi que d'autres formes de discrimination fondées sur l'âge, la zone géographique, l'appartenance ethnique, le handicap, l'état civil, pour n'en citer que quelques-unes, empêche les femmes et les jeunes femmes de réaliser pleinement leur potentiel. Ces facteurs ont également contribué à la persistance d'un écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans la région.

10. La montée du populisme dans un certain nombre de pays dans toute la région de la CEE et son discours ont créé une attitude négative à l'égard des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Comme le Conseil de l'Europe l'a déclaré – et cela vaut pour de nombreux pays de la région de la CEE – les ralentissements économiques ou l'austérité, combinés à ce type de discours, ont entraîné « une impopularité croissante des politiques et des mesures de promotion de la diversité et de l'inclusion sociale, ainsi que des décisions de réduction des budgets consacrés à ces politiques, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organismes de promotion de l'égalité, limitant l'indépendance de ces organismes⁷ ». Les ralentissements économiques peuvent théoriquement jouer sur la restriction des allocations budgétaires nationales destinées à mettre fin à toutes les formes d'inégalités, y compris les inégalités fondées sur le genre. Toutefois, les tendances observées dans certains pays témoignent d'un manque de volonté politique de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui est antérieur à la crise économique mondiale de 2008.

B. Flux de financement de l'aide pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE

11. Il est essentiel d'appliquer des politiques macroéconomiques qui tiennent compte des questions de genre – et tout autant d'assurer à ces politiques le financement leur permettant de produire leur plein effet. Les allocations budgétaires nationales sont donc primordiales – tout comme les flux d'aide publique au développement qui entrent dans le pays. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que les ODD, exigent que les montants alloués au titre de l'aide publique au développement à la fois soutiennent les engagements contractés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et assurent un suivi plus transparent des flux. Et si les tendances régionales enregistrées depuis 2015 n'indiquent pas de changement majeur dans le premier cas, on constate une nette amélioration dans le second, la majorité des pays de la CEE qui sont membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appliquant désormais tous de manière régulière et plus rigoureuse le marqueur égalité homme-femme établi par le CAD⁸.

⁷ Conseil de l'Europe (2018), *Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe – State of Democracy, Human Rights and Rule of Law – Role of Institutions. Threats to Institutions*, p. 83.

⁸ Un marqueur égalité homme-femme est un outil utilisé par les organisations pour suivre les investissements financiers prévus ou effectifs qui portent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les programmes, projets ou enveloppes d'aide globales. Ce type de marqueur utilise des codes (0, 1, 2, 3) pour indiquer la mesure dans laquelle l'investissement a été axé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans le cas du marqueur égalité homme-femme du CAD de l'OCDE, les chiffres précités se rapportent aux programmes dont le code indique s'ils sont axés de

12. La région de la CEE a ceci d'exceptionnel qu'elle fait partie de ceux qui contribuent le plus à l'aide publique au développement dans le monde entier, ainsi qu'un certain nombre de pays bénéficiaires. En outre, les instruments de financement de l'UE et de la Commission européenne ont un impact régional considérable pour les États membres de l'UE et les pays de la CEE qui relèvent des cadres de la préadhésion ou de la politique de voisinage.

13. En 2016-2017, les 30 membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE⁹ ont enregistré le niveau le plus élevé de fonds jamais engagés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, avec une moyenne de 44,8 milliards de dollars des États-Unis par an engagés dans le monde entier (voir la figure 1)¹⁰. Ainsi, 38 % de l'aide bilatérale ventilable cible l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes « soit en tant qu'objectif significatif soit en tant qu'objectif principal... Toutefois, 62 % de l'aide ne tient pas compte des questions de genre¹¹ ». Sur les 38 % de l'aide bilatérale ventilable visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 4 % seulement en ont fait un objectif principal¹².

14. Dans la région, les membres suivants du CAD de l'OCDE ont consacré 50 % ou plus de leur aide à l'égalité des sexes en tant qu'objectif principal ou significatif : Suède, Irlande, Islande, Canada, Pays-Bas, Finlande, Belgique et Italie¹³. Les membres du CAD de l'OCDE de la région de la CEE dont la contribution à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est inférieure à la moyenne sont la Hongrie, la Pologne, les États-Unis, la Norvège, le Portugal, le Luxembourg, la France, le Danemark, la Slovénie et la République slovaque¹⁴. Les tendances quant à la distribution de l'aide en faveur de l'égalité entre les sexes varient dans la région : l'Allemagne, la Suède et le Luxembourg ont signalé une augmentation de ce type d'aide de 7, de 5 et de 2 points de pourcentage respectivement entre 2014 et 2015. De leur côté, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni ont fait état d'une diminution de l'aide en faveur de l'égalité des sexes entre 2014 et 2015 – de 3, de 9 et de 20 points de pourcentage respectivement¹⁵.

manière significative (secondaire) ou principale (primaire) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

⁹ Y compris les États membres qui ne font pas partie de la région de la CEE, à savoir l'Australie, la Corée, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

¹⁰ Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE (CAD/GENDERNET) (2019), *Development Finance for Gender Equality and Women's Empowerment: A Snapshot* p. 1.

¹¹ Ibid.

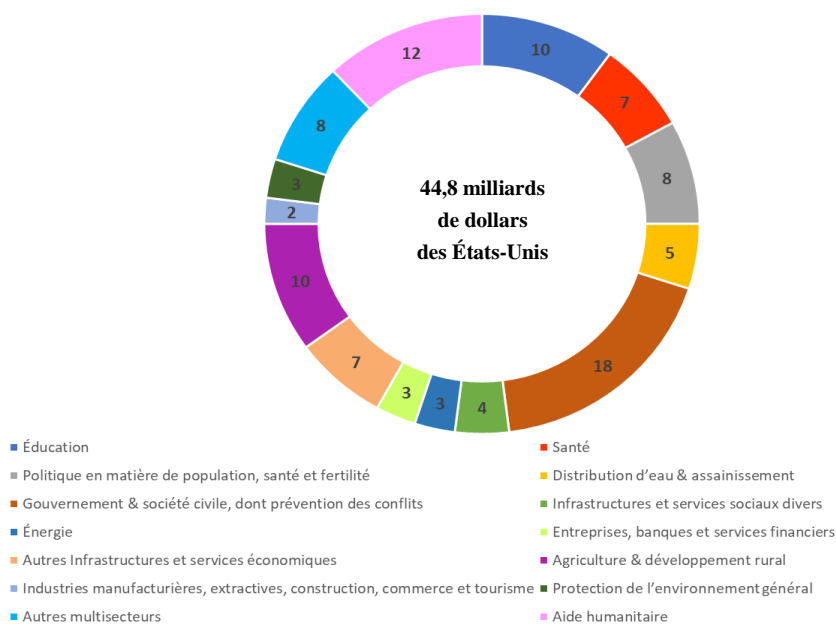
¹² Ibid, p. 2.

¹³ CAD de l'OCDE/GENDERNET (2019), *Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes – Graphiques par donneur*, p. 3.

¹⁴ Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE (CAD/GENDERNET) (2019), *Development Finance for Gender Equality and Women's Empowerment: A Snapshot*, p. 3.

¹⁵ ONU-Femmes (2018), *Traduire les promesses en actions : Fiche d'information pour l'Europe et l'Amérique du Nord*. Publié par ONU-Femmes, p. 5.

Figure 1
Apports d'aide des membres du CAD visant l'égalité hommes-femmes par secteur (valeur moyenne en 2016-2017)¹⁶



15. Les pays les plus performants en termes d'aide directe aux institutions et organisations de promotion de l'égalité des femmes sont la Suède, les institutions européennes¹⁷, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni¹⁸.

16. L'essentiel de l'aide des donateurs de la CEE en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ne va pas à d'autres pays bénéficiaires de la CEE, mais aux pays les moins avancés, fragiles, sortant d'un conflit et en crise humanitaire dans le monde entier. Dans la région de la CEE, les principaux bénéficiaires de l'aide visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes prodiguée par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE sont la Turquie et le Kosovo¹⁹, suivis par la Géorgie, l'Ukraine et la Moldova²⁰.

¹⁶ CAD de l'OCDE /GENDERNET (2019). *Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes – Graphiques par donneur*. p. 2. Note du CAD de l'OCDE sur les renseignements fournis par ce graphique et par les chiffres ci-dessus : « À partir de 2010, le calcul de l'aide ventilable n'est plus basé sur les secteurs mais sur les types d'aide. [II] comprend les types d'aide suivants : l'aide budgétaire sectorielle, le soutien aux ONG, le soutien à des fonds spécifiques gérés par des organisations internationales, les financements groupés, les projets, le personnel des pays donateurs et autres formes d'assistance technique, ainsi que les bourses dans le pays donneur. Le terme Aide bilatérale ventilable utilisé dans cette publication se réfère à cette méthodologie. Une moyenne sur deux ans est montrée car la cible ainsi que le volume des engagements varient d'une année sur l'autre. »

¹⁷ Les chiffres ci-dessus concernant les institutions de l'Union européenne portent sur les dépenses de suivi des programmes d'action extérieurs et non sur les principales sources de financement de la région de la CEE comme les processus budgétaires de l'Union européenne pour l'aide à la préadhésion, l'Instrument européen de voisinage, l'instrument de coopération au développement ou l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, pour n'en citer que quelques-uns. *Source* : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) (2018), p. 21 et 22.

¹⁸ CAD de l'OCDE/GENDERNET (2019). *Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes – Graphiques par donneur*, p. 4.

¹⁹ Dans le présent document, toute référence au Kosovo doit être lue en pleine conformité avec la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

²⁰ Sur la base d'un examen documentaire des graphiques figurant dans la publication du CAD de l'OCDE/GENDERNET (2019) intitulée *Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes – Graphiques par donneur*.

C. La budgétisation tenant compte des questions de genre et la gestion des finances publiques – Outils nécessaires au changement

17. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing exigent que, grâce à la réforme de la gestion des finances publiques et à l'amélioration de la collecte de données, les investissements des gouvernements dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes fassent l'objet d'un suivi systématique et transparent. À cette fin, la budgétisation tenant compte des questions de genre est un « outil de politique publique innovant pour évaluer l'impact des politiques et des budgets du point de vue du genre et pour s'assurer que ces politiques et budgets connexes ne perpétuent pas les inégalités des sexes mais contribuent à une société plus égalitaire pour les femmes et les hommes. La budgétisation tenant compte du genre vise à combler le « déficit de mise en œuvre²¹ ».

18. Si certains pays de la région ont rapporté une augmentation des crédits budgétaires nationaux alloués à la lutte contre la violence sexiste et à la conciliation de la vie professionnelle et familiale depuis 2015, le suivi de ces crédits est limité pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Au cours de cette période, les gouvernements de pays de l'UE, de l'Europe de l'Est et du Sud-Est et, dans une moindre mesure, de certains pays du Caucase ont adopté des lois budgétaires qui rendent impérative la budgétisation tenant compte des questions de genre dans la planification, la mise en œuvre, l'exécution et la présentation des budgets. Grâce à des partenariats clefs avec les ministères des finances, des mesures de budgétisation tenant compte des questions de genre ont été intégrées dans les réformes de la gestion des finances publiques. Grâce à ces processus, la coordination et la communication entre les ministères des finances, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes et les ministères d'exécution ont été considérablement améliorées.

19. Les capacités nationales ont été renforcées dans tous les principaux ministères, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes et les collectivités locales. Des outils de suivi nationaux ont été mis au point pour assurer la mise en œuvre effective des prescriptions en matière de budgétisation tenant compte des questions de genre qui figurent désormais dans les lois budgétaires et les directives des ministères des finances. L'accent a également été mis sur l'amélioration des capacités qu'ont les parlementaires à examiner les projets de budget et l'exécution des budgets en se plaçant sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Les investissements réalisés par les organisations internationales ont également permis d'améliorer les capacités et le positionnement de la société civile pour ce qui est de surveiller la mesure dans laquelle les gouvernements s'acquittent de leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au moyen de méthodes budgétaires tenant compte des questions de genre, et notamment grâce au suivi budgétaire.

20. Une grande partie des travaux de budgétisation tenant compte des questions de genre susmentionnés ont amené les gouvernements à établir des politiques davantage axées sur l'être humain qui s'efforcent de ne laisser personne de côté et de réduire les inégalités entre les sexes. En outre, la coopération sous-régionale s'est accrue en Europe du Sud-Est, permettant d'échanger les enseignements à retenir et les meilleures pratiques en matière de budgétisation tenant compte des questions de genre²².

²¹ Gouvernement serbe/ ONU-Femmes Serbie (2019), *Introduction of Gender-Responsive Budgeting in the Republic of Serbia*, p. 1

²² Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale (2019), *Fact Sheet - Gender Responsive Budgeting: Highlights from the UN Women Regional Programme for South East Europe and the Republic of Moldova*.

III. Progrès réalisés

A. Investir dans les politiques d'aide sociale

21. Au cours des cinq dernières années, l'adoption ou la révision des indemnités au titre du congé de paternité et du congé de maternité dans un certain nombre de pays de toute la région de la CEE constituent un facteur important pour l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales des femmes. Le partage du congé parental est de plus en plus utilisé dans plusieurs pays de l'UE. Par exemple, depuis cinq ans, le Royaume-Uni permet aux parents qui travaillent de partager jusqu'à 50 semaines de congé et 37 semaines de salaire au cours de la première année suivant la naissance d'un enfant. Les examens « Beijing +25 » de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'échelle nationale montrent que dans certains pays de l'UE, l'augmentation des aides et l'extension des structures d'accueil pour les enfants et les personnes âgées interviennent sur tout le territoire, notamment au moyen de subventions de l'État et de déductions fiscales. En Autriche, 156 semaines d'allocations familiales sont prévues pour les femmes qui reprennent un emploi ou participent à des programmes de formation professionnelle.

B. Budgétisation tenant compte des questions de genre – Capacités et réalisations nationales

22. Les tendances régionales ci-dessus concernant la budgétisation tenant compte des questions de genre font état d'une nette augmentation de l'utilisation des outils et des méthodologies de responsabilisation par les gouvernements, principalement grâce au soutien technique des organisations internationales et au financement des pays de l'UE. Ces cinq dernières années, d'importants progrès ont été accomplis s'agissant du rôle moteur que les ministères des Finances ont joué dans certains pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est pour instituer des mesures de budgétisation tenant compte des questions de genre, travaillant en partenariat avec les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes traditionnellement relégués aux marges du débat public sur les budgets nationaux.

23. En Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, l'égalité des sexes et la budgétisation tenant compte des questions de genre sont désormais inscrites dans les lois budgétaires de ces pays ; des instructions pour l'élaboration de budgets faisant une place au genre et des indicateurs de résultats tenant compte de cette problématique ont été adoptés dans le cadre des processus budgétaires. En République de Macédoine du Nord, tous les ministères d'exécution sont tenus d'élaborer au moins un indicateur relatif au genre dans leurs plans stratégiques, y compris une analyse de situation et d'impact sur la vie des femmes et des hommes. En Serbie, le gouvernement a créé un centre d'appui en 2015, chargé de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la budgétisation tenant compte des questions de genre.

24. En Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Moldova, en République de Macédoine du Nord et en Serbie, les fonctionnaires des ministères d'exécution, les parlementaires, les autorités locales, les universitaires et les représentants de la société civile ont tous été formés aux outils et méthodes de budgétisation tenant compte du genre. En Moldova, un module de budgétisation tenant compte du genre a été inscrit au programme de l'Académie des études économiques de Moldova en 2016 et l'Académie d'administration publique a élaboré un cours sur l'égalité des sexes à l'intention des fonctionnaires en 2018. Grâce au travail d'ONU-Femmes et du Réseau d'associations des autorités locales d'Europe du Sud-Est, un module électronique accessible au niveau sous-régional sur l'égalité des sexes et la budgétisation tenant compte des questions de genre a été élaboré à l'usage des autorités locales. En outre, le Ministère de la société de l'information et de l'administration de la République de Macédoine du Nord a été le premier de la région à intégrer dans son système de gestion de l'enseignement un cours électronique sur mesure sur la prise en compte de la problématique homme-femme et la budgétisation tenant compte des questions de genre.

25. Les autorités et services locaux ont bénéficié d'un renforcement considérable de leurs capacités concernant les modalités d'utilisation des stratégies et outils principaux de budgétisation tenant compte des questions de genre pour évaluer les politiques et processus budgétaires de niveau local, ainsi que l'impact des politiques nationales à cet égard. Cela a permis de déterminer comment et dans quelle mesure les politiques adoptées au niveau central se répercutent sur les différents groupes et régions d'un pays. Les organisations de la société civile d'un certain nombre de pays ont également appuyé la prise en compte de la parole des femmes souvent marginalisées dans les processus budgétaires et politiques²³. En Bosnie-Herzégovine, les femmes des zones rurales bénéficient désormais d'allocations de fonds publics dans le but d'accroître leur participation à la vie économique et leur sécurité matérielle. Les femmes qui ont survécu à des violences sexuelles liées au conflit qui relèvent de la municipalité de Bratunac participent désormais à l'établissement du budget municipal, disposant de deux crédits budgétaires propres garantis pour les années à venir.

26. Le Ministère serbe de la construction, des transports et de l'infrastructure et le Secrétariat provincial de l'agriculture, de la gestion de l'eau et des forêts ont effectué des études de genre sectorielles pour éclairer les décisions de politique sectorielle. En République de Macédoine du Nord, 17 ministères d'exécution/institutions publiques ont établi des états budgétaires tenant compte des questions de genre et les ont publiés sur les sites Web officiels du Ministère du travail et de la politique sociale et des ministères d'exécution. En Autriche, des efforts ont été faits pour assurer que des indicateurs budgétaires transparents, comparables et fiables sur l'égalité entre les sexes soient répertoriés par chaque ministère d'exécution dans le cadre du budget fédéral. Ces informations sont mises à la disposition du public sur le site Web du ministère fédéral des finances. Depuis 2016, le gouvernement a également créé le « Blog sur la budgétisation tenant compte des questions de genre » pour fournir des informations spécialisées sur cette démarche budgétaire²⁴.

27. En Asie centrale, un partenariat entre les ministères de la santé, les parlementaires, les caisses d'assurance maladie obligatoire, les prestataires de soins de santé, les organisations de la société civile et le FNUAP a entrepris des activités de plaidoyer aux niveaux régional et national pour mettre en lumière les difficultés rencontrées par les femmes les plus vulnérables pour accéder aux moyens de contraception modernes, dans le but d'accroître les financements publics pour l'achat de contraceptifs. Ainsi, en 2018, pour la première fois depuis l'indépendance du Kirghizistan, le gouvernement a alloué des ressources à l'achat de contraceptifs. Le budget national du Gouvernement tadjik pour 2018 prévoit une augmentation de 10 % des fonds alloués aux services de planification familiale, y compris à des programmes de sensibilisation, l'achat de contraceptifs et l'augmentation du nombre de services de planification familiale²⁵.

28. Cela fait plusieurs années que, dans le cadre de la transposition de directives européennes ou de la prise de mesures à l'échelle nationale, certains pays de l'UE imposent l'obligation formelle de mettre en œuvre des outils de budgétisation tenant compte des questions de genre. En 2016, l'OCDE a mené une enquête sur la budgétisation tenant compte des questions de genre pour ses pays membres. Près de la moitié des pays de l'OCDE qui ont répondu (15 membres sur 34) ont indiqué qu'ils avaient mis en place des mesures de budgétisation de ce type – dans la région de la CEE, il s'agissait de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la Finlande, de l'Islande, d'Israël, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède ; ou prévu d'introduire des mesures analogues – Italie ; ou envisageaient

²³ Ce document et les détails qui suivent sur les travaux menés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova, en Macédoine du Nord et en Serbie sont extraits d'un examen des outils d'information et des rapports d'ONU-Femmes dans le cadre de son Programme régional « Promoting Gender-Responsive Policies in South-East Europe » 2017-2019.

²⁴ Gouvernement autrichien (2019). *National-level Review of the Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action: Beijing* +25, p. 57.

²⁵ FNUAP et CEE (2018), *Fulfilling the Potential of Present and Future Generations: Report on ICPD Programme of Action (+25) Implementation in the UNECE Region*, p. 59 et 60.

activement d'en adopter – la Turquie et la République tchèque²⁶. La Turquie a pris les premières initiatives de sensibilisation et un engagement a été pris dans le cadre du dixième plan national de développement (2014-2018) pour faire progresser la budgétisation tenant compte des questions de genre.

29. Ces dernières années, certains enseignements ont pu être tirés des processus de budgétisation tenant compte des questions de genre dans la région. Premièrement, la budgétisation faisant une place au genre exige une approche coordonnée entre les organes responsables des finances et du budget au sein du gouvernement, les organismes nationaux de statistique, les parlementaires, les autorités locales, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les organisations de la société civile, y compris les universités²⁷. L'établissement de ces partenariats prend du temps, même lorsque la majorité des acteurs clés font tous partie de l'administration publique. En outre, la marginalisation quasi constante des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes au regard de très nombreux processus clés de budgétisation et de prise de décisions compromet encore davantage la création de ces partenariats. Toutefois, comme l'illustrent les exemples ci-dessus, une fois qu'il est établi, le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes peut avoir des effets considérables. Deuxièmement, pour établir des méthodes de budgétisation tenant compte des questions de genre, il faut habituellement adopter une législation, suivie d'une série de mesures réglementaires et de directives émises par l'autorité chargée d'établir le budget d'un pays, généralement le Ministère des finances²⁸. Troisièmement, il faut beaucoup investir pour renforcer les capacités des principaux partenaires de la budgétisation tenant compte des questions de genre afin qu'ils comprennent les outils et les méthodologies, mais aussi les concepts d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et les engagements internationaux pris au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des ODD. Quatrièmement, l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans des processus sectoriels plus vastes faisant appel à des outils de budgétisation tenant compte des questions de genre exige la réalisation d'études de genre dans presque toutes les circonstances, compte tenu en particulier de l'absence de données détaillées auquel se heurtent de nombreux pays de la CEE lorsqu'ils travaillent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Enfin, il est essentiel de faire en sorte que les ministères des finances jouent un rôle de premier plan dans le processus de budgétisation tenant compte des questions de genre.

C. Partenariat et alliances à l'appui du financement de la promotion de l'égalité des sexes

30. Ces dernières années, tant dans le domaine de la budgétisation tenant compte des questions de genre que des affectations globales de l'aide au développement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la région de la CEE a vu apparaître des partenariats public-privé, ainsi qu'un renforcement de la coordination entre les gouvernements et la société civile dans la promotion du financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Bien que l'État soit responsable au premier chef de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des ODD, l'application soutenue de ces deux documents exige des partenariats renforcés avec le secteur privé, les médias, les universités et entre le gouvernement et la société civile. En outre, et de manière tout aussi importante, la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des ODD exige que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes et les mécanismes nationaux de défense des droits de l'homme soient dotés des pouvoirs, des attributions bien délimitées, des capacités, des partenariats et des ressources financières et humaines nécessaires pour pouvoir suivre

²⁶ OCDE – Établi par Downes, Ronnie, Lisa von Trapp et Scherie Nicol (2017), *Public Governance and Territorial Development Directorate Gender Budgeting in OECD countries* – Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire, Volume 2016/3, p. 2

²⁷ Ibid, p. 3.

²⁸ Ibid.

efficacement les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

31. Les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes ont toujours autant de difficultés qu'en 1995 en matière d'allocation de ressources, de pouvoirs et de marginalisation relative vis-à-vis des processus décisionnels gouvernementaux. Néanmoins, au cours des dix dernières années, le personnel de ces mécanismes a considérablement approfondi ses compétences, ses connaissances et ses outils pour ce qui est du suivi des règles et normes internationales, notamment dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des ODD, et de la budgétisation tenant compte des questions de genre. Les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes de nombreux pays ont tiré parti du lancement par le gouvernement central du suivi et de la mise en œuvre des ODD pour accroître leur rôle dans le développement de la statistique publique et approfondir les études réalisées à l'échelle nationale sur la situation des femmes et des hommes au regard des engagements internationaux.

32. Malgré les nombreuses difficultés qu'il rencontre, dans chaque pays de la région, le mouvement des femmes entretient un dialogue suivi et de longue date avec les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes lui permettant de mettre en partage connaissances, capacités et outils. Dans toute la région, les organisations de la société civile continuent de fournir un nombre important de services aux femmes vivant en marge, notamment aux femmes de la communauté LGBTI, aux femmes roms, aux femmes et aux filles en situation de handicap, aux réfugiées, aux migrantes, ainsi qu'aux survivantes de la violence sexiste et de la traite. Au Canada, aux États-Unis d'Amérique et dans l'Union européenne, les organisations de la société civile fournissent souvent ces services grâce à des subventions publiques. En Europe de l'Est et du Sud-Est, dans le Caucase, dans la CEI et en Asie centrale, les subventions ou les financements publics pour ces services sont très limités, même si dans de nombreux pays de ces sous-régions, les organisations de la société civile sont les seuls fournisseurs de services aux femmes marginalisées. Certes, cette relation entre les pouvoirs publics et la société civile est souvent fragile, mais elle a été relativement constante, compte tenu des ressources limitées dont disposent les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les organisations de la société civile et des problèmes communs auxquels ils s'attaquent.

33. La création de partenariats public-privé visant à appuyer le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a peu progressé dans la région depuis 2015. Aux États-Unis, au Canada et dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest, le secteur privé a commencé à adhérer au concept d'« investissements à impact » – à savoir à « l'idée simple... que les investissements à but lucratif sont un moyen à la fois économiquement efficace et moralement acceptable de résoudre un problème social²⁹ ». Ce n'est pas un nouveau concept – en effet, les coopératives travaillent sur la base de ces principes depuis des générations – cependant, ces dix dernières années, le modèle de l'investissement à impact a pris de l'ampleur et il est maintenant estimé à 502 milliards de dollars des États-Unis à l'échelle mondiale, avec plus de 1 300 organisations qui lui sont favorables, selon le Global Impact Investing Network, un organisme à but non lucratif qui cherche à éliminer les obstacles aux investissements sociaux³⁰. L'argument présenté par les nombreuses parties prenantes des investissements à impact est qu'il s'agit – avant tout – d'un marché et d'un type d'investissement commercial inexploités, et qu'une amélioration des conditions de vie de chacun se traduit par une croissance économique pour tous.

34. Dans un certain nombre de pays de la région, avec l'adoption des ODD, le dialogue entre le secteur privé/le gouvernement et la société civile se développe dans le cadre des responsabilités partagées relevant du Programme 2030. Les pays de toute la région de la CEE ont signé les Principes d'autonomisation des femmes, un ensemble de principes conçus pour faciliter l'autonomisation des femmes sur les lieux de travail dans tous les secteurs, ainsi que pour mobiliser les efforts de responsabilité sociale des institutions et des

²⁹ Wharton, Université de Pennsylvanie (2019), "Knowledge @ Wharton" *Impact Investing's Third Phase: What New Challenges Lie Ahead?* (<https://knowledge.wharton.upenn.edu/article/whats-next-for-impact-investing/>).

³⁰ Ibid.

organisations, à quelque échelle que ce soit. Les principes d'autonomisation des femmes comprennent un outil d'analyse des écarts élaboré pour fournir aux entreprises une auto-évaluation gratuite, conviviale et confidentielle de leurs résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Suite à son lancement en mars 2017, en l'espace d'un an seulement, 23 % des utilisateurs mondiaux de cet outil étaient originaires de la région de l'Europe³¹. Bien qu'un nombre important de signataires des Principes d'autonomisation des femmes se trouvent dans la région, les meilleures pratiques détaillées, cependant, ne sont pas encore bien documentées dans toute la région. Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'autonomisation des femmes du Pacte mondial des Nations Unies pour les partenariats entre la Turquie et ONU-Femmes, la Turquie a élaboré un guide détaillé pour la mise en œuvre des principes d'autonomisation des femmes. Ce guide aide les 283 entreprises turques qui ont signé les Principes, conférant à la Turquie le premier rang quant au nombre de signataires des Principes d'autonomisation des femmes dans le monde³². Plusieurs entreprises qui ont signé les principes d'autonomisation des femmes en Turquie au cours des trois dernières années ont également commencé à mettre en œuvre des initiatives concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes, la tolérance zéro pour la violence contre les femmes et la présence des femmes à des postes de direction. Chez certains signataires, des programmes de services de garde d'enfants (sur site ou subventionnés) et des mesures visant à une meilleure intégration des LGBTI+ ont été lancés et seront mis en œuvre en 2019.

35. En 2016, la Géorgie s'est associée à la Campagne mondiale de MenCare, soutenue par le FNUAP, l'organisation de la société civile We Care, Promundo, le Gouvernement suédois, la Fédération géorgienne de football et FC Locomotive Tbilisi. La campagne s'est attachée à mieux faire comprendre la masculinité, à accroître la part des hommes dans les travaux domestiques non rémunérés et à travailler de concert pour mettre fin à toutes les formes de violence sexiste, y compris la violence sexuelle³³. Toujours en Géorgie, la société privée de télécommunications GeoCell s'est engagée à utiliser un cours d'apprentissage en ligne adopté par le gouvernement en 2017 pour la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans le cadre de ses propres activités³⁴. Au Danemark, ces dernières années, les partenariats public-privé ont été axés sur la promotion de l'égalité entre les sexes dans l'éducation – afin de combattre les stéréotypes sexistes dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, renforcer l'intérêt des filles et des jeunes femmes pour l'enseignement des disciplines désignées par l'acronyme STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques)³⁵. Au Kazakhstan, les sociétés par actions, en partenariat avec les organismes financiers d'État et les institutions nationales de fonds de développement, mettent en œuvre un projet commun financé par la Banque européenne d'investissement qui s'attache en priorité à offrir aux femmes – y compris aux femmes rurales – des possibilités de renforcement de leurs capacités en vue de la création d'entreprises qui favorisent et utilisent des technologies vertes³⁶.

D. Les données et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

36. L'adoption des ODD a créé une nouvelle dynamique pour ce qui est de combler les lacunes en matière de données nationales sur une série de questions relatives à la justice sociale, à l'égalité et à l'inclusion – et l'égalité des sexes en est un aspect essentiel. De

³¹ Pacte mondial des Nations Unies/ONU-Femmes/BID/Fonds d'investissement multilatéral. *Women's Empowerment Principles (WEPs) Global Trends Report 2018*, p. 2 et 3.

³² ONU-Femmes et Réseau turc du Pacte mondial (2017), *Women's Empowerment Principles (WEPs) Implementation Guide: Equality Means Business*, p. 13 et 14.

³³ FNUAP et CEE (2018), Examen régional de la CIPD +25, p. 86 et 87.

³⁴ Gouvernement géorgien (2019), National-level Review of the Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action: Beijing +25, p. 12.

³⁵ Gouvernement danois (2019), National-level Review of the Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action: Beijing +25, p. 6.

³⁶ Gouvernement kazakh (2019), National-level Review of the Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action: Beijing +25, p. 80.

nombreux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes dans la région tirent parti des investissements réalisés par les pouvoirs publics dans le suivi des ODD pour améliorer les données, qui sont ventilées par sexe, âge, zone géographique et origine ethnique.

37. Ces dix dernières années, la qualité et la régularité des données nationales recueillies dans la CEE se sont améliorées. Plusieurs pays de la région ont élaboré ou actualisé des données sur la prévalence de la violence sexiste, généralement avec l'appui technique et financier d'organisations internationales. Dans cette région, on dispose de données de meilleure qualité sur l'accès aux contraceptifs et sur les besoins en matière de santé de la procréation. Les taux de participation des femmes et des hommes à la population active sont recueillis de manière plus systématique dans la plupart des pays de la région. Certains pays ont produit des taux de risque de pauvreté ventilés par sexe. La plupart des pays de la région ont renforcé leurs données sur l'éducation – s'agissant principalement des taux de scolarisation et de maintien dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur – ventilées par sexe.

38. En 2015, la Commission économique pour l'Europe a publié un document intitulé « Indicators of gender equality »³⁷, dans lequel des indicateurs statistiques pertinents relatifs au genre pour la région de la CEE sont systématisés dans un cadre d'indicateurs prioritaires et secondaires pour les domaines visés par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La base de données statistiques de la CEE³⁸ contient des données pour nombre de ces indicateurs et fournit d'autres statistiques sous l'angle de la problématique de genre dans des domaines tels que la famille et les ménages, le travail et l'économie, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'éducation, la vie publique et la prise de décisions, la criminalité et la violence, la science et les technologies de l'information et de la communication, la santé et la mortalité, la population et la fécondité. L'OCDE possède un portail de données sur l'égalité hommes-femmes qui offre une sélection d'indicateurs mettant en lumière les inégalités entre les sexes dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat ainsi qu'une base de données sur le genre, les institutions et le développement. Le portail de la Banque mondiale pour les données et les statistiques sur l'égalité des sexes comprend des ensembles de données sur les questions de genre provenant de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des enquêtes et des rapports menés ou financés par la Banque mondiale pour la région³⁹. En 2014, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a lancé l'indice d'égalité de genre de l'UE qui synthétise des données sur l'égalité des sexes dans différents domaines, conformément aux prescriptions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

IV. Défis à relever

A. Investissement dans les politiques d'aide sociale

39. La condition fondamentale pour le financement de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, c'est avant tout la volonté politique. Maintenir cette volonté politique – et la voir se traduire par un changement réel de politique et des ressources financières imputables sur les budgets nationaux, même en période d'austérité et de faible croissance économique, reste un défi important dans la région. Dans certains pays, les mouvements populistes ont favorisé des retours en arrière pour un certain nombre d'aspects de la justice sociale en lien avec l'égalité et l'inclusion. Les déclarations et les approches clivantes des administrations élues et des personnes influentes dans la société ont pour effet de faire perdre aux femmes de certains pays un certain nombre d'acquis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation ; en raison du prétendu « risque » que présente pour les « valeurs Familiales » la promotion des droits des femmes à vivre sur un pied d'égalité avec les hommes et à l'abri de la violence, ou l'amélioration

³⁷ Disponible à l'adresse : www.unece.org/index.php?id=38461.

³⁸ Disponible à l'adresse : www.unece.org/data.

³⁹ CEE (2014), *Réunion régionale d'examen Beijing +20 : Tendances en matière d'égalité des sexes dans la région de la CEE*, ECE/AC.28/2014, par. 3.

des conditions d'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. Les communautés LGBTI de nombreux pays de la région de la CEE continuent d'être menacées ; les voix des jeunes restent marginalisées dans bon nombre de ces contextes.

40. Malgré les améliorations apportées dans la région à la suite de la crise économique de 2008, certains pays restent soumis à des restrictions budgétaires. Dans un tel environnement, les investissements financiers publics portant sur la justice sociale et l'inclusion sont souvent les premiers à être réduits par manque de vision, au motif qu'ils ne sont pas source de croissance économique mais seulement de « coûts ». Comme l'a montré l'analyse ci-dessus concernant les politiques macroéconomiques, les investissements à impact et la mobilisation du secteur privé, la justice sociale et l'inclusion sont « bonnes pour les affaires ». Toute mesure économique prise en période de ralentissement économique ou d'austérité qui exacerbe les inégalités n'aura qu'un coût négatif à long terme pour le pays en termes de développement et de croissance durables.

41. Dans toute la région, des politiques peuvent être mises en place pour appuyer certains aspects des prestations de soins non rémunérées, mais elles sont souvent mal financées, comme les institutions chargées de les mettre en œuvre. Ces budgets sont souvent les premiers à être touchés par les mesures d'austérité et en cas de contraction de l'économie. Par conséquent, malgré les progrès réalisés en matière d'investissement dans l'infrastructure de protection sociale énumérés plus haut, on constate toujours le manque de garderies de qualité, de jardins d'enfants ou de subventions pour les soins aux enfants et aux personnes âgées dans toute la région.

42. Les tendances régionales s'alignent sur les tendances mondiales en ce sens que les organisations non gouvernementales de femmes ne participent pas aux décisions concernant les politiques macroéconomiques dans la région. Malgré les investissements réalisés par les organisations internationales dans un certain nombre de pays pour lutter contre la violence sexiste et intégrer la problématique hommes-femmes et malgré une sensibilisation accrue à la nécessité de concilier les responsabilités professionnelles et familiales, il arrive souvent que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes et les organisations de la société civile ne disposent pas des capacités, des partenariats et des ressources nécessaires pour mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques macroéconomiques tenant compte des questions de genre dans la région. En outre, les organisations de la société civile et les mouvements nationaux de femmes continuent de lutter dans la région pour obtenir des ressources financières pluriannuelles durables. Dans de nombreux pays, le rétrécissement de l'espace de dialogue entre l'État et la société civile remet en question le rôle que ces derniers jouent depuis 1995 dans la promotion et le suivi de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

B. Suivi du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

43. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing stipulent que les conditions nécessaires pour que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes soient pleinement fonctionnels sont les suivantes : a) ces mécanismes doivent se situer au niveau le plus élevé possible de l'administration publique ; b) il doit s'agir de mécanismes ou de processus institutionnels qui facilitent une planification, une mise en œuvre et un suivi décentralisés aux fins d'impliquer les organisations de la société civile de la base au sommet ; c) des ressources suffisantes doivent être prévues en termes de budget et de capacités professionnelles ; et d) la possibilité doit s'offrir d'influer sur l'établissement de toutes les politiques publiques.

44. À ce jour, dans toute la région de la CEE, il existe très peu de mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes opérant dans des conditions aussi favorables. Depuis 1995, les principaux avantages obtenus par les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes ont été leurs partenariats au sein de l'administration publique et avec la société civile ; l'accroissement des connaissances et des

outils pertinents/produits à l'échelle nationale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et quelques progrès importants obtenus dans le domaine des données ventilées par sexe et de l'analyse globale de la condition des femmes et des hommes et de la mise en œuvre des normes et engagements internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour certains mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes, l'élection de nouvelles administrations publiques peut entraîner une restructuration considérable voire remettre en question l'existence de la structure elle-même. La rotation fréquente du personnel constitue aussi un défi permanent pour les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes dans la région. De ce fait, dans un certain nombre de pays de la CEE, la société civile a tendance à détenir une grande part de la « mémoire institutionnelle » des acquis, des difficultés et des besoins en matière de réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

45. Compte tenu des limites de capacité susmentionnées, le maintien d'un environnement favorable au financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes exige des capacités durables des principales instances gouvernementales, des fonctionnaires locaux, des parlementaires, des divisions statistiques et de la société civile. Jusqu'à présent, ce sont les organisations internationales qui ont réalisé la plupart des investissements dans le renforcement des capacités et il faut que cela change afin que les budgets nationaux investissent dans le renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes et des ministères d'exécution.

46. Les politiques et directives de l'UE adoptées par les États membres et les institutions de l'Union peuvent potentiellement jouer un rôle important pour assurer un environnement propice au financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans certaines parties de la région de la CEE. Les possibilités qui s'offrent aux institutions de l'UE de promouvoir des normes rigoureuses d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par l'entremise de mécanismes tels que les instruments de préadhésion et la politique de voisinage sont considérables. Les examens du budget de l'UE, ainsi que de ses processus et instruments connexes tels que le cadre financier pluriannuel (CFP), le semestre européen et les Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF), montrent qu'il n'y a pas eu de progrès significatifs dans l'intégration de la problématique de genre ni dans la contribution aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, malgré les résultats remarquables obtenus en la matière dans plusieurs États membres de l'UE⁴⁰. Un récent rapport parlementaire de l'UE rappelle à la Commission européenne la déclaration sur la budgétisation tenant compte des questions de genre et la nécessité d'établir des indicateurs tenant compte du genre pour le suivi du budget de l'UE et l'évaluation de l'impact de son financement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En outre, le Parlement européen a demandé une augmentation de la part des services dédiés des Fonds structurels et d'investissement européens, tels que des services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées à un prix abordable⁴¹.

C. Données et financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes – Arguments

47. Il fallait une condition essentielle, à l'échelle nationale, pour assurer une égalité réelle et tangible entre les sexes, à savoir la possibilité de recueillir des données nationales de haute qualité, systématiques et complètes, qui soient mises à la disposition du public et puissent être utilisées pour éclairer la formulation des politiques, suivre leur mise en œuvre et évaluer leur impact et les lacunes qui subsistent. Depuis 1995, des progrès importants mais intermittents ont été réalisés à cet égard dans toute la région et pour combler le manque de données sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de nombreux

⁴⁰ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) (2018), *Gender Budgeting: Mainstreaming gender into the EU Budget and Macroeconomic Policy Framework*, p. 8.

⁴¹ Ibid, p. 22.

pays ont été largement tributaires du financement et de l'assistance technique fournis par les organisations internationales.

48. Malgré les progrès précités qui ont été accomplis dans la région s'agissant de combler ce déficit de données sur le genre, la disponibilité des données nécessaires au suivi mondial des indicateurs sexospécifiques atteint « à peine 29,2 % en Europe et en Amérique du Nord, tandis que la disponibilité de données sur les tendances (par exemple de données enregistrées à deux moments différents) est encore plus faible, soit 18,5 %. Tant que le genre ne sera pas intégré dans les stratégies statistiques nationales, on continuera de manquer de données sur le genre⁴² ».

49. Des lacunes s'observent aussi dans les données relatives aux domaines suivants⁴³ :

- a) Informations sur l'accès des femmes à des actifs, y compris les biens fonciers, la propriété d'entreprises et les comptes bancaires, et sur le contrôle qu'elles peuvent exercer sur eux ;
- b) Emploi du temps des femmes, et étendue des prestations de soins ne bénéficiant d'aucune aide et non rémunérés à domicile ;
- c) Des données sur la prévalence de la violence sexiste, y compris la violence sexuelle ;
- d) Difficultés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes que connaissent les femmes et les filles réfugiées dans la région de la CEE ;
- e) Besoins et défis auxquels les communautés LGBTI se heurtent dans toute la région ;
- f) Prévalence des mariages d'enfants ou de la cohabitation précoce ;
- g) Couverture complète et impact des programmes d'éducation à la sexualité adaptés à l'âge ;
- h) Taux de grossesses chez les adolescentes et les adolescents et groupes dans lesquels cela s'observe ;
- i) Taux de VIH dans toute la région et niveau de connaissance du VIH chez les adolescents et les jeunes ;
- j) Besoins des personnes âgées en matière de santé sexuelle et procréative ;
- k) Disponibilité générale de données sur la santé des adolescents.

50. Dans l'ensemble, il existe peu de données permettant d'évaluer l'impact des politiques sur les personnes vivant en marge – LGBTI, minorités ethniques, réfugiés, migrants, personnes handicapées. Les capacités limitées des ministères d'exécution en matière d'analyse de genre font que les données brutes ne sont pas traitées sous l'angle de la problématique hommes-femmes. En outre, ce n'est pas parce que l'on dispose de plus de données que les principaux utilisateurs, notamment la société civile et les milieux universitaires, peuvent mieux y accéder. Cela peut être lié, en partie, au fait que certains secteurs de l'appareil d'État souhaitent limiter la diffusion de certains ensembles de données concernant la croissance économique, les groupes minoritaires ou les tendances générales du développement. Cela peut être également imputable à la culture en vigueur dans l'administration publique qui peut ne pas favoriser le partage de l'information entre les ministères ou organismes publics ; et la conviction qu'ont certains gouvernements que les organisations de la société civile représentent une « opposition » et ne devraient pas avoir accès à des ensembles de données clefs.

⁴² ONU-Femmes (2018), *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : Fiche d'information pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, p. 6.

⁴³ FNUAP et CEE (2018), *Fulfilling the Potential of Present and Future Generations: Report on ICPD Programme of Action (+25) Implementation in the UNECE Region*, p. 118 à 125.

V. Interventions prioritaires

51. Sur la base des conclusions du présent examen, il est recommandé de prendre les mesures prioritaires suivantes concernant le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE :

a) Avec l'appui des organisations internationales, les pays de la région devraient entreprendre une analyse de genre des marchés du travail pour évaluer les liens entre le travail rémunéré et non rémunéré ;

b) Les gouvernements doivent améliorer leur analyse globale de la mesure dans laquelle leurs investissements dans l'infrastructure physique et l'infrastructure de prise en charge sociale profitent de manière égale aux hommes et aux femmes de tous groupes dans leur pays ;

c) En s'appuyant sur ce type d'analyses, ils doivent utiliser davantage la budgétisation axée sur les résultats qui prévoit l'établissement d'indicateurs spécifiques à l'appui des priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, y compris une meilleure articulation des responsabilités professionnelles et familiales ;

d) Effectuer des chiffrages de coûts compte tenu des priorités nationales définies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de manière à construire une infrastructure de services sociaux à couverture universelle, tout en évaluant les coûts immédiats des investissements dans ce type d'infrastructure de prise en charge au regard des avantages qu'ils procurent à long terme ;

e) Évaluer la marge budgétaire disponible dans les budgets centraux et locaux, une fois que les objectifs sont fixés pour le développement des services de protection sociale⁴⁴ ;

f) Il faut que les gouvernements et les organisations internationales investissent davantage pour combler les lacunes en matière de données à l'échelle nationale ;

g) Continuer à renforcer les capacités de gouvernance tenant compte des questions de genre dans les institutions publiques, au Parlement, dans la société civile et dans les universités ;

h) Les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes devraient être régis par une législation qui définit clairement leurs pouvoirs et leurs attributions, comme le soulignent la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les Recommandations générales du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;

i) Les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes devraient être dotés de ressources financières et humaines fiables, systématiques et suffisantes, inscrites au budget national ;

j) Veiller à ce qu'un soutien financier et technique régulier et durable soit fourni aux organisations de la société civile représentant un large éventail de parties prenantes, afin que celles-ci aient les capacités et les ressources nécessaires pour suivre les progrès et les difficultés liés aux engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des ODD, de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en particulier ;

k) Les organisations de la société civile présentes sur le terrain devraient se voir accorder une place particulière dans les processus nationaux de budgétisation tenant compte des questions de genre, afin de garantir que les besoins des femmes, des hommes, des filles

⁴⁴ ONU-Femmes, PNUD (2017), Note de politique 2017/1, *Investing in Social Care for Gender Equality and Inclusive Growth in Europe and Central Asia*, p. 4.

et des garçons de certains des groupes les plus vulnérables soient pris en compte dans le budget ;

1) Systématiser les partenariats entre les organismes nationaux de statistique, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des femmes, la société civile, les universités, ainsi que les jeunes et les groupes marginalisés afin d'assurer une plus grande pertinence, utilisation et application des données produites.
